



Sos que deviennent les enfants pendant une perquisition ?

Par **Ianouchka**, le **26/01/2012** à **02:36**

Bonjour, j'ai 1 an, une perquisition avait lieu à mon domicile. Je tombais de haut par les faits reprochés à mon mari. Notre bébé avait 6 mois. Je n'ai pas été emmenée en garde à vue, d'ailleurs je ne vois pas ce que j'aurai pu y faire car au courant de rien du trafic de stupéfiants reproché à mon époux. Aujourd'hui, cette angoisse d'une nouvelle perquisition me rend malade à tel point que cette peur est arrivée à nous séparer. La raison : la hantise de voir mon enfant emmené de force par des inconnus pour que, cette fois, ils puissent m'interroger. Et là encore je ne vois pas à quoi cela servirait. Mais cette angoisse me paralyse, je n'arrive plus à vivre sereinement, j'aime mon mari, je n'excuse en rien les faits qui lui sont reprochés et qui sait à quel point cela a été dur toute cette année de lui pardonner. S'il vous plait, aidez moi, je n'arrive pas à trouver d'informations à ce sujet. Si cela devait se reproduire, pourrais-je appeler quelqu'un pour prendre soin de mon enfant ? ou serait-il placé le temps de la garde à vue ? SOS aidez moi. Cordialement.